

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-CL26

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	900 000	0
Concours spécifiques et administration	0	900 000
<b>TOTAUX</b>	900 000	900 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 900 000 euros du programme 122 « concours spécifiques et administration », action 02 « administration des relations avec les collectivités territoriales » vers le programme 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements », action 01 « soutien aux projets des communes et groupements de communes ».

10 milliards d'euros, c'est la manque à gagner des communes suite à la suppression de la taxe d'habitation voulu par Emmanuel Macron. Selon Bercy 8,5 milliards supplémentaires doivent être trouvés pour étendre la mesure à tous les contribuables.

Le gouvernement l'a promis, ces pertes seront compensées...

Malgré tout, l'inquiétude des maires persiste.

Comme gage de sa bonne volonté, le gouvernement devrait rehausser la dotation générale accordée aux communes.